

Rapport du Président

Séance publique
du lundi 19 juin 2023
N° CD-2023-3-8-5
N° applicatif 6200

8^{ème} Commission

Commission Efficacité et sobriété financière

Service instructeur

Direction de la Commande publique

SCHEMA DE PROMOTION DES ACHATS SOCIALEMENT ET ECOLOGIQUEMENT RESPONSABLES

Résumé : L'adoption du Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER) a pour objet d'affirmer la volonté politique de la Collectivité européenne d'Alsace d'exercer par l'intermédiaire de ses achats un leadership en matière d'économie de proximité, d'insertion sociale et professionnelle, et de transition écologique et énergétique.

L'article L.2111-3 du Code de la Commande Publique exige l'adoption d'un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER) par les collectivités publiques qui engagent plus de 100 millions d'euros d'achats par an.

Au 1^{er} décembre 2022, dernier état des lieux sur les Schémas de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables, 14 départements avaient adopté un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables sur la totalité des 160 collectivités concernées par cette obligation.

Le décret n°2022-767 du 2 mai 2022 portant diverses modifications du Code de la Commande Publique, pris sur le fondement de la loi Climat et Résilience de 2021, a abaissé le seuil d'achats annuels à 50 millions d'euros par an, au 1^{er} janvier 2023. Près de 320 collectivités seront ainsi concernées au total, dont 60 départements.

Or, avec une moyenne de 245 millions d'euros d'achats publics par an, la Collectivité européenne d'Alsace dispose d'un important levier sur l'économie alsacienne et est donc impactée par la mise en œuvre d'un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables.

Au-delà d'une mise en conformité légale, l'enjeu de l'adoption d'un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables est d'affirmer la volonté politique de la Collectivité européenne d'Alsace d'exercer par l'intermédiaire de ses achats, un leadership en matière d'économie de proximité, d'insertion sociale et professionnelle et de transition écologique et énergétique.

Le Schéma qui vous est proposé d'adopter, est structuré en trois piliers et un socle transversal qui répondent à notre volonté politique de faire de la Collectivité européenne d'Alsace une collectivité ambitieuse et engagée :

- 1- Un pilier économique orienté vers le soutien des filières locales, la facilitation de l'accès des entreprises locales aux achats publics et le développement de l'attractivité des achats de la Collectivité européenne d'Alsace,
- 2- Un pilier solidaire qui renforce les démarches d'inclusion et d'insertion/réinsertion professionnelle, notamment par l'intermédiaire des structures de l'Économie Sociale et Solidaire,
- 3- Un pilier environnemental pour participer à la préservation des milieux, de la biodiversité et des ressources, lutter contre le dérèglement climatique, et favoriser le développement de modèles répondant aux enjeux actuels,
- 4- Un socle transversal qui permet de sensibiliser les parties prenantes aux enjeux du Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables afin qu'elles se les approprient et puissent les mettre en œuvre dans l'intérêt de la Collectivité.

Par ces trois piliers et ce socle, déclinés en 8 axes stratégiques, 17 objectifs et 37 actions opérationnelles, la Collectivité européenne d'Alsace se dote des moyens pour intégrer plus fortement les éléments environnementaux et sociaux dans ses achats publics.

Convaincue que la commande publique constitue un véritable levier, la Collectivité utilise donc l'ensemble des outils mis à disposition par le Code de la Commande Publique pour faire de l'Alsace un territoire au développement performant, solidaire et durable.

Outil mesurable, évolutif et partagé, le Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables définit les grandes orientations de la politique d'achats de la Collectivité. Sa réussite nécessite l'implication de tous afin que les objectifs de développement durable soient au cœur de l'élaboration de nos marchés publics.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'approuver le Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables de la Collectivité européenne d'Alsace.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer

.